

<b>DÉSINFECTANT BACTÉRICIDE ET FONGICIDE</b>		Hors présence humaine	1 aérosol = 150 m <sup>3</sup> traité	
--	--	-----------------------------	---	---

- ▶ Dispositif autonome de pulvérisation continue dans l'atmosphère.
- ▶ Traitement de toutes les surfaces, y compris les plus inaccessibles.
- ▶ Détruit les bactéries à l'origine des mauvaises odeurs.
- ▶ Diffusion dans l'atmosphère d'une concentration importante de produit actif.
- ▶ Utilisé régulièrement, renforce le programme de désinfection quotidienne.

- ▶ A utiliser :
  - de façon périodique et régulière (ex : toutes les semaines) pour renforcer le programme de désinfection journalière,
  - dans des cas ponctuels où une désinfection plus poussée est nécessaire : départs de malades, épidémies, forte concentration de public, etc.
- ▶ Un aérosol suffit pour traiter un volume de 100 à 150 m<sup>3</sup>.

#### LIEUX D'UTILISATION

Particulièrement recommandé pour les hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, maternités, crèches, écoles, salles d'attente, ambulances, véhicules sanitaires et de transports, locaux sportifs, prisons, foyers et toutes collectivités en général.

#### NORMES MICROBIOLOGIQUES

Bactéricide et fongicide : conforme aux normes EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C et EN 1275 en 15 minutes de contact à 20°C.

#### MODE D'EMPLOI

S'utilise hors présence humaine et animale. Interdire l'accès du local.  
Placer l'aérosol au centre de la pièce et un peu en hauteur. Déclencher l'aérosol en enfonçant la languette du diffuseur à fond.  
Sortir immédiatement de la pièce et laisser l'aérosol se vider complètement.  
Laisser agir environ ½ heure et aérer la pièce. Le port de masque et de lunettes est recommandé pour se prémunir de toute projection accidentelle lors de la mise en œuvre.

#### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE).  
Volume net : 150 ml.  
Gaz propulseurs : Propane, butane.  
Principes actifs :  
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium (CAS n°7173-51-5) : 0.39% m/m,  
N-(3-aminopropyl) - N-dodécylpropane- 1,3-diamine (CAS n°2372-82-9) : 0.42% m/m.  
TP2. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

#### CONDITIONS D'EMPLOI

Consulter les précautions d'emploi sur l'emballage ou la FDS.

Nous ne saurions être responsables pour toutes applications du produit autres que celles exprimées dans cette notice.

FT1020002840090-0818

<p><b>Vous souhaitez une démonstration :</b> contactez votre commercial ou appelez-nous au 02.32.96.93.93</p>	<p>Nos fiches de données de sécurité sont disponibles 24h/24 sur Internet à l'adresse : <a href="http://www.quickfds.com">www.quickfds.com</a></p>	<p><a href="http://www.purodor-marosam.com">www.purodor-marosam.com</a></p>
---	--	---